



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. Mme Camille Primeau, greffière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2019-12-377

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions des citoyens

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

2019-12-378

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 et du
procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2019**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2019 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-379

Formation des comités et nomination des représentants 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, le conseil peut nommer des commissions, composées d'autant de ses membres jugés nécessaires, notamment pour l'administration des affaires qu'il peut lui confier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil approuve la nomination des personnes suivantes aux postes ci-dessous énumérés à compter du 9 décembre 2019 :

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU	
M. Archie Martin, président	M. Danny Lalonde
URBANISME, PATRIMOINE, PROMOTION, DÉVELOPPEMENT ET TOPONYMIE	
M. Mario Gauthier, président	M. André Boucher, substitut
Mme Marie-Claude Frigault	M. Hans Gruenwald Jr. Maire



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

ADMINISTRATION ET DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE	
M. Mario Gauthier, président	
RELATIONS DE TRAVAIL	
Mme Édith de Harne	M. Archie Martin
LOISIR ET CULTURE	
Mme Marie-Claude Frigault, présidente	Mme Edith de Haerne
M. Mario Gauthier	
EMBELLISSEMENT	
M. Danny Lalonde, président	M. Archie Martin
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
M. Danny Lalonde, président	Mme Edith de Haerne
SÉCURITÉ CIVILE	
M. Archie Martin	M. Danny Lalonde
TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ	
M. André Boucher	M. Archie Martin, délégué substitut
REPRÉSENTANTS — FESTIVAL DES COULEURS	
M. André Boucher	

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Dépôt de l'extrait du registre des déclarations relatives au code d'éthique des élus municipaux pour l'année 2019

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un extrait du registre public des déclarations relatives au code d'éthique et de déontologie faites par tous les membres du conseil municipal est déposé pour l'année 2019.

2019-12-380

Adoption du règlement numéro 365-2019 décrétant la tarification d'activités, de biens et de services municipaux

CONSIDÉRANT la présentation du projet du règlement en titre à la séance extraordinaire du 28 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 365-2019 décrétant la tarification d'activités, de biens et de services municipaux.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 365-2019 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

2019-12-381

Adoption du règlement numéro 366-2019 décrétant une dépense de 538 000 \$ et un emprunt de 538 000 \$ aux fins de financement de l'acquisition d'un camion-échelle usagé et sa mise à niveau pour le Service de sécurité incendie de Rigaud

CONSIDÉRANT la présentation du projet du règlement en titre à la séance extraordinaire du 28 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance extraordinaire du 28 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT QU'une tenue de registre se tiendra le 17 décembre 2019, de 9 h à 19 h;

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 366-2019 décrétant une dépense de 538 000 \$ et un emprunt de 538 000 \$ aux fins de financement de l'acquisition d'un camion-échelle usagé et sa mise à niveau pour le Service de sécurité incendie de Rigaud.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 366-2019 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-382

Mandat de représentation par procureur à la Cour supérieure – dossier 760-17-004707-173 – M^e Joanne Côté, PFD Avocats

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance reçue en lien avec le dossier 760-17-004707-173

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil autorise M^e Joanne Côté de la firme PFD Avocats à représenter la Ville de Rigaud par procureur à la Cour supérieure du district de Beauharnois relativement du dossier 760-17-004707-173.

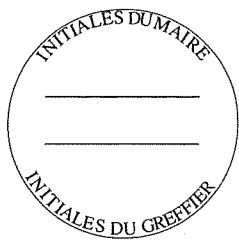
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-383

Motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb conseil 2881 Rigaud pour l'organisation du dépouillement d'arbre de Noël pour les familles de Rigaud

Il est proposé par M. André Boucher et résolu de féliciter les Chevaliers de Colomb conseil 2881 Rigaud, ainsi que l'équipe des Services récréatifs et communautaires pour l'organisation et la tenue du dépouillement d'arbre de Noël annuel le 7 décembre dernier.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

2019-12-384

Motion de félicitations au comité organisateur de la guignolée 2019

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu de féliciter le comité organisateur de la guignolée 2019, ainsi qu'un peu plus de 250 bénévoles (citoyens, organismes divers et employés municipaux) ayant pris part à cette grande collecte de denrées et de dons monétaires le 1^{er} décembre dernier.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-385

Motion de félicitations à l'équipe de football juvénile des Voltigeurs du collège Bourget pour avoir remporté le Bol d'Or 2019 au Championnat provincial, division 1 b, à Thetford Mines, le 16 novembre 2019

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu de féliciter l'équipe de football juvénile des Voltigeurs du collège Bourget pour avoir remporté le Bol d'Or 2019 au Championnat provincial, division 1 b, à Thetford Mines, le 16 novembre 2019.

Le conseil municipal félicite les joueurs, les entraîneurs ainsi que leurs familles pour l'accompagnement des jeunes dans un sport qui les passionne.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-386

Comptes à payer et approbation des chèques du mois de novembre 2019

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 6 décembre 2019, totalisant 595 809,15 \$ pour le fonds d'administration et 16 009,06 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} novembre au 30 novembre 2019 est approuvée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-387

Paiement des subventions aux individus pour l'année 2019

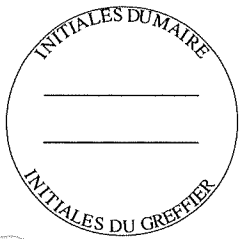
Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'autoriser le paiement des subventions aux individus pour l'année 2019, selon la liste présentée par la direction des Services récréatifs et communautaires, conformément à la politique d'attribution en loisir, volet « Soutien aux activités de loisir », en vigueur.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-388

Politique d'attribution des subventions en loisir – Raphaël Aubut et Vincent Aubut

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'autoriser l'octroi et le paiement des sommes indiquées au tableau ci-dessous, et ce, conformément à la politique d'attribution des subventions en loisir.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Raphaël Aubut	Soutien à l'élite sportive et culturelle	<i>Teakwondo festival battle at the Capital</i> Trenton, New Jersey 1 ^{er} décembre 2019	250 \$
Vincent Aubut			250 \$

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Dépôt du rapport concernant l'application du règlement portant sur la gestion contractuelle pour l'année 2019

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport annuel pour l'année 2019 concernant l'application du règlement 356-2018 sur la gestion contractuelle, tel qu'amendé, est déposé.

2019-12-389

Dépenses financées par le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d'autoriser le financement des dépenses suivantes par le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels :

PROJET	MONTANT
Filet de protection pour le terrain de baseball (JERMAR)	18 118,30 \$
Matériel pour la fabrication de tables de pique-nique	2 014,53 \$
Étude hydrologique et hydraulique concernant les cours d'eau qui croisent les sentiers (Gilles F. Bolduc)	15 307,18 \$
Réfection du terrain de baseball (Techniparc)	4 461,97 \$
Clôture pour le terrain de baseball (JERMAR)	42 586,43 \$
Mise à niveau des Sentiers de L'escapade	67 069,18 \$

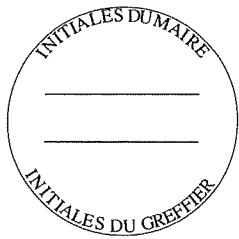
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-390

Acquisition d'immobilisations – appropriations au fonds de roulement

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu de financer l'acquisition des immobilisations suivantes déjà autorisées par une appropriation au fonds de roulement, à savoir :

PROJET	MONTANT	ÉCHÉANCE
Caméras dans la salle du conseil	536,04 \$	3 ans
Achat de matériel informatique	6 157,50 \$	3 ans
Système Web de diffusion	8 690,33 \$	3 ans
Achat de mobilier	4 278,24 \$	10 ans
Panneau électrique près de la sortie 9	20 680,30 \$	5 ans
Borne de recharge électrique pour l'hôtel de ville	8 479,84 \$	3 ans
Achat de boyaux	3 091,36 \$	3 ans
Véhicule – Service de sécurité incendie	11 498,03 \$	5 ans
Projet des conteneurs de formation pour le Service de sécurité incendie	645,66 \$	5 ans
Projet d'acquisition de mâts pour drapeau pour la caserne de pompiers	10 613,71 \$	10 ans



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

Aménagement paysager pour la caserne de pompiers	22 369,16 \$	10 ans
Tondeuse à gazon	476,64 \$	5 ans
Afficheur extérieur pour le garage municipal	4 359,29 \$	5 ans
Projet compresseur	6 268,30 \$	5 ans
Coffre sur roues	1 296,59 \$	5 ans
Plateforme élévatrice	656,17 \$	5 ans
Réfrigérateur pour le garage municipal	1 095,75 \$	5 ans
Achat d'une scie	509,14 \$	5 ans
Afficheur de vitesse	14 527,12 \$	3 ans
Soudeuse	4 144,69 \$	5 ans
Foreuse	3 234,65 \$	5 ans
Souffleur à neige	13 209,52 \$	2 ans
Plaque vibrante	2 741,22 \$	1 an
Deux (2) débroussailleuses	1 096,96 \$	2 ans
Véhicules – transport	2 130,08 \$	5 ans
Véhicules – transport	36 525,28 \$	5 ans
Véhicule – Service de l'urbanisme	131,23 \$	5 ans
Oriflammes	6 039,72 \$	2 ans
Salle de l'Amitié	18 320,32 \$	10 ans
Parc Chartier-De Lotbinière	3 989,52 \$	10 ans
Imprimante et écran	472,18 \$	3 ans

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-391

Gestion du personnel – modification aux garanties d'assurances prévues au contrat avec La Capitale

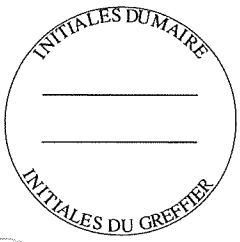
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud souhaite diminuer les coûts reliés aux assurances collectives ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. André Boucher et résolu d'introduire, à compter du 1^{er} janvier 2020, deux (2) nouvelles modalités aux garanties d'assurances avec La Capitale, à savoir :

1. Ajout de la protection couple – Les employés qui bénéficient présentement de la protection familiale, mais qui ont seulement leur conjoint et eux-mêmes à assurer devront modifier leur couverture. La protection couple offre les mêmes protections que la protection familiale, mais à moindre coût.
2. Ajout de la substitution obligatoire d'un médicament d'origine pour un médicament générique. Ce changement permettra une économie globale des taux d'assurance d'environ 2 %.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

2019-12-392

Gestion du personnel – embauche à l’essai de M. Stephan Landry au poste d’inspecteur en urbanisme et en environnement au Service de l’urbanisme et du développement économique à compter du 26 novembre 2019

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil autorise, à la suite de la recommandation de la direction générale, l’embauche à l’essai de M. Stephan Landry au poste d’inspecteur en urbanisme et en environnement au Service de l’urbanisme et du développement économique, et ce, à compter du 26 novembre 2019, le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adoptée à l’unanimité à la suite d’un vote

2019-12-393

Gestion du personnel – démission de Mme Tanya Raymond au poste de pompière-préventionniste au Service de sécurité incendie à compter du 13 décembre 2019

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil accepte la démission de Mme Tanya Raymond au poste de pompière-préventionniste au Service de sécurité incendie, et ce, effective le 13 décembre 2019. Nous la remercions pour les services rendus dans l’exécution de ce poste. Mme Raymond demeure toutefois pompière sur appel à temps partiel pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l’unanimité à la suite d’un vote

2019-12-394

Gestion du personnel – fin au lien d’emploi de M. Thierry Dietrich au poste de gestionnaire de risques au Service de sécurité incendie à compter du 13 décembre 2019

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil autorise, à la suite de la recommandation de la direction générale, la fin du lien d’emploi, puisque le mandat vient à échéance, avec M. Thierry Dietrich au poste de gestionnaire de risques au Service de sécurité incendie, et ce, effective le 13 décembre 2019. Nous le remercions pour les services rendus dans l’exécution de son emploi.

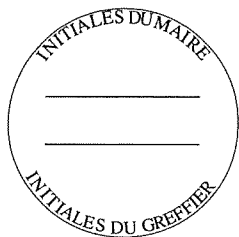
Adoptée à l’unanimité à la suite d’un vote

2019-12-395

Gestion du personnel – permanence de Mme Manon Vachon au poste d’inspectrice municipale au Service de l’urbanisme et du développement économique à compter du 13 décembre 2019

Il est proposé par M. André Boucher et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de conférer le statut de salariée régulière à Mme Manon Vachon, au poste d’inspectrice municipale au Service de l’urbanisme et du développement économique, et ce, à compter du 13 décembre 2019. Le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adoptée à l’unanimité à la suite d’un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

2019-12-396

Gestion du personnel – permanence de Mme Johanne Plante au poste de directrice des finances et trésorière à compter du 25 décembre 2019

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de conférer le statut d'employée permanente à Mme Johanne Plante au poste de directrice des finances et trésorière, et ce, à compter du 25 décembre 2019. Le tout conformément à la politique et aux modalités des employés cadres de la Ville de Rigaud.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-397

Gestion du personnel – permanence de M. Martin Cuerrier au poste de directeur des Services techniques et des infrastructures à compter du 25 décembre 2019

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de conférer le statut d'employé permanent à M. Martin Cuerrier au poste de directeur des Services techniques et des infrastructures, et ce, à compter du 25 décembre 2019. Le tout conformément à la politique et aux modalités des employés cadre de la Ville de Rigaud.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-398

Gestion du personnel – mouvements de personnel – décembre 2019

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de procéder à l'embauche et à la fin de lien d'emploi du personnel suivant :

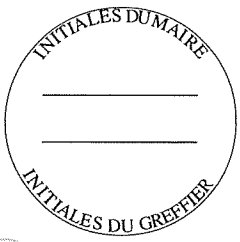
**Embauche
(LCV, article 73.2.)**

Nom	Poste	Date	Régie par	Type
SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES				
Zoé Lemoine	Préposée à l'accueil et à la sécurité des activités en gymnase et aquatiques	11 janvier 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel Temporaire

Fin au lien d'emploi

Nom	Poste	Date	Régie par	Type
SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES				
Léa Martin-Gauthier	Préposée à l'accueil et à la sécurité des activités en gymnase et aquatiques	23 novembre 2019	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel Temporaire

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

2019-12-399

Gestion du personnel - échelle salariale 2020 pour les employés temporaires à temps partiel aux Services récréatifs et communautaires

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'approuver l'échelle salariale 2020 pour les employés temporaires à temps partiel aux Services récréatifs communautaires, et de la mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-400

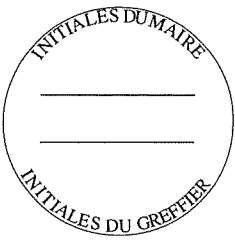
Autorisation d'appel d'offres sur invitation et approbation des critères d'évaluation et de pondération pour des services professionnels en coordination, planification, organisation et animation des programmes du camp de jour et du service de garde des Folies d'été de la Ville de Rigaud pour l'année 2020 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2021

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, que le conseil

1. autorise la préparation et le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en coordination, planification, organisation et animation des programmes du camp de jour et du service de garde des Folies d'été de la Ville de Rigaud pour l'année 2020 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2021;
2. approuve les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critères	Pondération (points)
1. Expérience et expertise du soumissionnaire	
a. Présentation du soumissionnaire et de son expérience en gestion de camps de jour municipaux	10
b. Présentation de son expertise et de ses réalisations à ce jour lui permettant de se qualifier pour la réalisation du mandat	10
2. Qualité des services rendus antérieurement	5
3. Mandats similaires	5
4. Ressources humaines	
a. Organigramme, rôles et responsabilités des intervenants impliqués	10
b. Expérience de l'équipe de direction en gestion de camp de jour	8
c. Capacité de relève	2
d. Programme de formation	10
e. Procédure d'encadrement, de supervision et d'évaluation du personnel	10
5. Encadrement et sécurité	10
6. Gestion des cas difficiles	10
7. Système de traitement des plaintes	10
Total de la pondération technique	100

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

2019-12-401

Octroi d'un contrat à STC Maintenance pour l'entretien de la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur du 31 janvier 2020 au 30 janvier 2021

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectuée auprès de trois (3) fournisseurs locaux conformément au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) formules de prix;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à STC Maintenance pour l'entretien de la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur pour la période comprise entre le 31 janvier 2020 et le 30 janvier 2021, au montant de 26 600 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la formule de prix datée du 29 novembre 2019. Le tout payable par le budget d'opération.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-402

Reconduction du contrat pour la fourniture, la livraison et la disposition des matériaux granulaires (appel d'offres 2017-STP-12) – Construction DJL inc.

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat pour la fourniture, la livraison et la disposition des matériaux granulaires (appel d'offres 2017-STP-12) à Construction DJL inc. par la résolution numéro 2018-01-029, adoptée le 15 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que la seconde année du contrat vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il reste deux (2) périodes de possible reconduction, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ainsi que du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud est satisfaite des services et est favorable à procéder à la reconduction du contrat pour l'année 2020 ;

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu de reconduire le contrat pour la fourniture, la livraison et la disposition des matériaux granulaires (appel d'offres 2017-STP-12) à Construction DJL inc., pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, selon les modalités établies au contrat. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

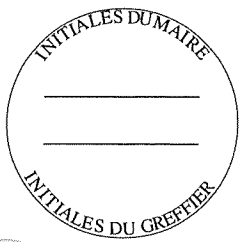
2019-12-403

Reconduction du contrat pour la vidange de boues de fosses septiques (appel d'offres 2016-SU-02) – Beauregard Environnement

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la vidange de boues de fosses septiques (appel d'offres 2016-SU-02) vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il reste une seule année de possible reconduction au contrat, soit pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en faveur de reconduire le contrat pour sa dernière année de possible reconduction ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu de reconduire le contrat pour la vidange de boues de fosses septiques (appel d'offres 2016-SU-02) à Beauregard Environnement, le tout selon les conditions établies à l'article 7 dudit appel d'offres. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-404

Adhésion au Programme Biblio-Aidants pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser la directrice des Services récréatifs et communautaires, Mme Véronique Cunche, à signer, pour et au nom de la Ville de Rigaud, le protocole d'entente pour l'adhésion de la bibliothèque municipale de Rigaud au Programme Biblio-Aidants pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-405

Autorisation de signature d'un bail avec Les Pavages D'Amour inc. pour l'utilisation d'une partie du stationnement au 393 du chemin J.-René-Gauthier

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu d'autoriser la signature d'un bail de location d'une partie du stationnement au 393 du chemin J.-René-Gauthier par les personnes autorisées à signer à la résolution 2019-06-172, et ce, pour la période hivernale 2019-2020, sous réserve de la vente de la propriété.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-406

Location de la virée sur le lot 4 024 701 - rue Saint-François - Les Constructions Pival inc. - année 2020

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil autorise la location de la virée sur le lot 4 024 701 (anciennement le lot 497) sur la rue Saint-François appartenant à la compagnie Les Constructions Pival inc., pour la somme de 500 \$, plus taxes, pour l'année 2020.

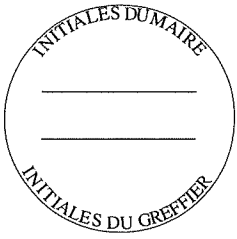
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-407

Abrogation de la résolution 2019-11-361 - modification de la résolution 2019-07-215 - dossier de l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration - octroi d'un mandat à Solnor Environnement inc. pour effectuer une étude géotechnique, des levés sismiques de type MASW, la caractérisation environnementale préliminaire des sols et de la stabilité des digues au 72, chemin du Bas-de-la-Rivière

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'abroger la résolution 2019-11-361 - modification de la résolution 2019-07-215 - dossier de l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration - octroi d'un mandat à Solnor Environnement inc. pour effectuer une étude géotechnique, des levés sismiques de type MASW, la caractérisation environnementale préliminaire des sols et de la stabilité des digues au 72, chemin du Bas-de-la-Rivière.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

2019-12-408

Modification de la résolution 2019-07-215 - dossier de l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration - octroi d'un mandat à Solnor Environnement inc. pour effectuer une étude géotechnique, des levés sismiques de type MASW, la caractérisation environnementale préliminaire des sols et de la stabilité des digues au 72, chemin du Bas-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat pour un mandat à Solnor Environnement inc. pour effectuer une étude géotechnique, des levés sismiques de type MASW, la caractérisation environnementale préliminaire des sols et de la stabilité des digues au 72, chemin du Bas-de-la-Rivière par la résolution 2019-07-215 adoptée le 8 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense engendrée par ce contrat doit être payée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé important de régulariser l'information aux registres comptables de la Ville de Rigaud ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu de modifier la résolution 2019-07-215 - dossier de l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration - octroi d'un mandat à Solnor Environnement inc. pour effectuer une étude géotechnique, des levés sismiques de type MASW, la caractérisation environnementale préliminaire des sols et de la stabilité des digues au 72, chemin du Bas-de-la-Rivière en remplaçant le mode de paiement de la façon suivante :

- Le tout payable par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-409

Autorisation de signature de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la reconduction de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) par la résolution 2019-10-317 le 15 octobre dernier ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour et au nom de la Ville de Rigaud, par le maire, M. Hans Gruenwald Jr., et la greffière, Mme Camille Primeau.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-410

Autorisation de signature de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

1. approuve le renouvellement de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ;
2. autorise la signature de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour et au nom de la Ville de Rigaud, par le maire, M. Hans Gruenwald Jr., et la greffière, Mme Camille Primeau.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-411

Octroi d'un contrat à Toromont Cat, division énergie pour l'acquisition d'un groupe électrogène extérieur mobile d'une capacité de 47.5 kW (60 A), de marque Caterpillar, modèle XQ60

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services techniques et des infrastructures, l'octroi d'un contrat à Toromont Cat, division énergie, pour l'acquisition d'un groupe électrogène extérieur mobile d'une capacité de 47.5 kW (60 A), de marque Caterpillar, modèle XQ60, au montant de 66 100 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la formule de prix numéro 192160 Rev # 2, datée du 4 décembre 2019. Le tout payable par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-412

Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 433 – 68, chemin de la Pointe-Séguin – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret numéro 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 68 du chemin de la Pointe-Séguin est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que la propriétaire du 68 du chemin de la Pointe-Séguin a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 4 025 433 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 025 433 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2019-06-172, et
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-413

Adoption du plan de sécurité civile de la Ville de Rigaud

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rigaud reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu :

1. QUE le plan de sécurité civile de la Ville de Rigaud préparé par M. Éric Martel, coordonnateur de la sécurité civile, soit adopté ;
2. QUE M. Éric Martel soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile ;
3. QUE le coordonnateur de la sécurité civile de la Ville soit autorisé à faire les modifications nécessaires au plan municipal de sécurité civile lorsque cela est requis.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

2019-12-414

Dérogation mineure – 1, rue de Lourdes – demande ayant pour effet de régulariser la marge avant et une piscine et ses équipements empiétant en cour avant, sur un lot de coin – lot 3 607 754 – zone H-165

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 1 de la rue de Lourdes, lot 3 607 754.

CONSIDÉRANT la situation existante et son historique ;

CONSIDÉRANT la démonstration du préjudice faite par le demandeur ;

CONSIDÉRANT les documents déposés ;

CONSIDÉRANT les objectifs et les orientations du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145,5 ;

En conséquence, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour permettre de régulariser une piscine en cour avant et la marge avant de l'habitation sur un lot de coin au 1 de la rue de Lourdes, lot 3 607 754 – zone H-165. Le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2019-12-415

Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron sur une partie du lot 5 098 435 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron projette l'installation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Rigaud sur une partie du lot 5 098 435 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public » daté du 22 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication* ;

CONSIDÉRANT QUE le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 décembre 2019, à 19 h**

1. QUE la Ville est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 5 098 435 du cadastre du Québec ;
2. D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil

À tour de rôle, les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires aux personnes présentes.

2019-12-416

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Camille Primeau, LL. B, LL., M.
Greffière